

La justice réparatrice

Partage international n° 333 - Mai 2016

Interview de Fania E. Davis par Jason Francis

Restorative Justice for Oakland Youth (RJOY) (Justice réparatrice pour la jeunesse d'Oakland) est une organisation à but non lucratif fondée en 2005 et basée à Oakland, en Californie (Etats-Unis). RJOY travaille dans les écoles et avec le système de justice pénale pour interrompre le cycle : violence chez les jeunes, incarcération et vies brisées par la discipline scolaire punitive et les politiques judiciaires pour mineurs. Fania E. Davis, une avocate des droits civiques, a co-fondé RJOY et dirige cette ONG. Jason Francis l'a interviewée pour Partage international.

Partage international : Comment décririez-vous l'approche du système judiciaire pénal américain pour traiter les actes délictueux ?

Fania E. Davis : Notre approche actuelle est parfois appelée rétributive, c'est-à-dire que notre réponse au préjudice initial est un autre préjudice qui est la punition. On peut dire de notre système qu'il nuit aux gens qui font du mal aux autres afin de leur montrer que nuire est une faute.

PI. Quel effet cette approche a-t-elle sur la vie des personnes qui passent par le système de justice pénal, ainsi que sur la société ?

FD. C'est très destructeur. Nous savons bien que lorsque les gens sont l'objet de violence, ils vont la reproduire sur d'autres. Donc, fondamentalement, l'insécurité se répand dans notre culture et notre vie. C'est ce que nous voyons partout autour de nous aujourd'hui. C'est évidemment une approche punitive, qu'il s'agisse des incarcérations de masse racialisées, des lois sur les « trois fautes » [qui augmentent le risque d'emprisonnement à vie pour une personne déclarée coupable d'un troisième acte délictueux], de l'augmentation de l'incarcération des femmes, des familles et des communautés déchirées par les incarcérations de masse.

Cette réponse punitive aux actes répréhensibles imprègne tous les aspects de nos vies. Je le vois dans mon travail quotidien avec les élèves : les écoles ressemblent de plus en plus à des prisons, avec une forte présence policière, des détecteurs de métaux et des fouilles au détecteur à main. Cette approche fait des ravages sur la vie des gens dans notre pays, en

particulier les gens de couleur. Nous assistons à ce que les spécialistes appellent une « criminalisation » de notre culture. Et c'est particulièrement visible dans les écoles.

Une approche holistique de la justice

PI. Comment définiriez-vous l'approche que préconise la justice réparatrice ?

FD. La justice réparatrice adopte une approche holistique. Au lieu de se demander « *quelles sont les lois qui ont été bafouées, qui les a enfreintes et quelle est la peine encourue* », ainsi que le fait le système actuel, la justice réparatrice demande « *qui est blessé, quels sont les besoins et les responsabilités des personnes ayant subi le préjudice et comment les personnes concernées se réunissent-elles pour chercher à réparer autant que possible le préjudice, répondre aux besoins et assumer les responsabilités* ». C'est une justice qui cherche à panser les blessures et réparer les dommages causés aux relations par le crime ou d'autres actes répréhensibles. Elle cherche à restaurer la paix sociale.

PI. Quelles sont les origines de ce concept de justice réparatrice ?

FD. On en retrouve les premières traces dans les coutumes autochtones pour régler les conflits ou rendre la justice. Cela peut s'exprimer par la perception intuitive des peuples autochtones que nous sommes tous liés les uns aux autres et à la Terre. *Ubuntu* est une expression de cette croyance fondamentale indigène et africaine. Elle dit essentiellement : « *Je suis parce que nous sommes, et nous sommes parce que je suis.* » Je suis ce que je suis grâce à mes relations. Cette dimension relationnelle de la justice réparatrice est directement issue des enseignements et de cette compréhension communs à la plupart des cultures autochtones. Nous utilisons la méthode des cercles de conciliation, qui s'inspire des pratiques du peuple autochtone Tlingit Tagish au Canada. Kay Pranis, théoricienne de premier plan et praticienne des cercles de conciliation, nous a enseigné cette méthode. Elle même l'a apprise auprès des sages Tlingit Tagish. Nous constatons que ces cercles sont communs à de nombreuses cultures autochtones, non seulement au Canada, mais aussi en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Le cercle de conciliation

PI. Quel est le rôle du cercle de conciliation ?

FD. Le cercle de conciliation est une méthode que nous utilisons à Oakland, particulièrement dans les écoles mais aussi dans les communautés. Nous utilisons les cercles de conciliation non seulement comme méthode de résolution des conflits lorsqu'un préjudice a été commis, mais aussi de manière proactive comme moyen pour renforcer la communauté, instaurer la confiance et développer des valeurs communes. Dans les écoles, ils sont utilisés comme alternative à la suspension ou à l'expulsion. C'est très important car des études montrent que les élèves ayant été suspendus ne serait-ce qu'une fois, sont trois fois plus susceptibles d'être incarcérés.

PI. Pourriez-vous donner un exemple de l'utilisation de ce processus de justice réparatrice ayant évité la prison à quelqu'un ?

FD. A titre d'exemple, un jeune apporte une arme à feu à l'école. Il se trouve qu'il s'agit d'un pistolet à balles BB [un type de pistolet à air], mais le personnel et les étudiants ne le savent pas quand ils le voient brandir son arme. C'est un crime pour lequel un mineur peut être incarcéré. Mais si nous utilisons un processus de déjudiciarisation réparatrice appelé conférence communautaire ou conférence familiale, il peut éviter l'incarcération. Cela ne signifie pas qu'il est libéré de ses obligations. Mais il est tenu responsable d'une manière dont les études montrent qu'elle est plus efficace et plus susceptibles de prévenir la récidive.

Un médiateur rencontre séparément le jeune à l'origine du préjudice et les membres de sa famille, puis rencontre ceux qui ont été lésés. La médiation ne se poursuivra pas si le jeune homme ne reconnaît pas sa responsabilité dans le préjudice causé aux membres de la communauté scolaire. S'il reconnaît sa responsabilité, nous nous assurons que les deux parties sont prêtes avant de les rapprocher. Nous suivons un ensemble de protocoles. Nous commençons par une série d'activités de renforcement des relations et de prise de contact. Puis tout le monde finit par répondre à certaines questions dans le cercle telles que : « *Qu'est-il arrivé ?* » Les personnes qui ont été lésées répondent en premier, puis la personne qui a causé le dommage, et enfin toute autre personne qui était présente. En règle générale, nous arrivons à une compréhension commune de l'évènement.

L'étape suivante pourrait s'intituler : « *A quoi pensiez-vous sur le moment ? Que se passait-il ?* » Cela s'adresse généralement à la personne à l'origine du préjudice. Nous découvrons dans de nombreux cas que les jeunes qui causent des dommages ont eux-mêmes subi un préjudice. Comme dans cet autre exemple : plutôt que d'expulser de l'école un élève

qui avait injurié un professeur, en écoutant son histoire, nous avons pu découvrir que sa mère venait de retomber dans la drogue et qu'il est resté seul chez lui les trois nuits précédentes. On comprend pourquoi il était sur les nerfs et effrayé.

Dans le cadre du processus d'échange, il y a une étape où le jeune s'excuse. La dernière étape met l'accent sur ce qui doit être fait. Dans ce cas précis, le groupe a décidé - et c'est toujours un plan d'action individualisé - que, puisque ce jeune homme était un artiste talentueux, il devrait créer une exposition. Il ferait des dessins et des illustrations, pour présenter la violence par arme à feu dans les classes de son école. Et il devrait d'abord s'excuser d'avoir apporté une arme à l'école.

Le groupe a également décidé que le jeune rencontrerait régulièrement de jeunes adultes, qui lui serviraient de modèles positifs. Dans ce cas précis, ces jeunes hommes avaient eu eux-mêmes affaire au système judiciaire pour mineurs, et avaient changé de vie pour se consacrer à la justice réparatrice. Les études montrent généralement que le taux de récidive des actes de délinquance diminue de manière significative après que les jeunes soient passés par un processus de réparation. A Oakland, la récidive peut atteindre 75 à 90 %, mais elle chute à 15 à 25 % lorsque les jeunes passent par ces processus.

La justice réparatrice derrière les barreaux

PI. Comment mettre en place une réparation chez les prisonniers ?

FD. En règle générale, les personnes qui ont commis des homicides passent par le processus de justice pénale normale, mais après qu'elles aient été condamnées et qu'elles purgent leur peine, nous pouvons mettre en place un dialogue entre la victime et le délinquant où les survivants, les membres de la famille, rencontrent le tueur. C'est un processus très délicat, comme vous pouvez l'imaginer. Il faut un médiateur qualifié et un long travail en amont avec chacune des parties avant de les réunir. Des réconciliations tout à fait étonnantes se produisent. Dans de nombreux cas, après ces processus, les membres de la famille deviennent proches du tueur, et apportent vraiment leur soutien pour sa mise en liberté conditionnelle.

Le dialogue entre la victime et le délinquant peut aussi se faire sur le lieu d'incarcération, un peu comme le modèle de réunion communautaire que j'ai mentionné pour les jeunes.

Par ailleurs, les réunions communautaires, ou le modèle de conférence de groupe familial pour les jeunes, ont peu à peu conduit la Nouvelle-Zélande à fermer tous ses centres éducatifs. L'incarcération des jeunes, sauf pour les homicides, est presque devenue

obsolète en Nouvelle-Zélande grâce à l'alternative de la justice réparatrice.

La justice réparatrice à l'école

PI. Comment avez-vous introduit votre approche réparatrice à la discipline dans le système scolaire d'Oakland ?

FD. Nous avons commencé avec un programme pilote financé par la ville d'Oakland dans l'une des écoles. Après environ un an et demi, ce programme a réussi à éliminer complètement la violence. Les élèves apprennent à parler malgré leurs différences plutôt que de se battre. La violence a non seulement été éliminée mais nous avons également été en mesure de réduire de 87 %, le taux d'exclusions, d'améliorer les résultats aux examens et d'enrayer la baisse des effectifs des enseignants.

Lorsque ces résultats remarquables ont commencé à être diffusés, d'autres écoles se sont montrées intéressées. Et deux ou trois ans après, l'ensemble du district scolaire adoptait la justice réparatrice comme politique scolaire officielle.

PI. Combien d'écoles ont-elles adopté ces pratiques ?

FD. La justice réparatrice est présente dans près de 30 écoles. Le coordinateur du district scolaire a annoncé une allocation de 2,3 millions de dollars pour la prochaine année scolaire afin de poursuivre le développement de la justice réparatrice ainsi que des stratégies similaires.

Je dois préciser que ce ne sont pas des programmes RJOY dans les 30 écoles. La stratégie de RJOY est de renforcer la capacité du district à créer ses propres programmes. Nous avons fait beaucoup de formations intensives et d'encadrement dans les premières années. Au bout de trois ans, le district scolaire avait ses propres formateurs et tuteurs, et ils ont maintenant leur propre programme.

En 2006, nous étions la seule organisation dédiée à la justice réparatrice à Oakland. Il y en a maintenant de nombreuses. Et nombre de ces organisations se sont créées grâce aux formations que nous avons dispensées. A mesure que ce mouvement grandit, que les gens entendent parler de la justice réparatrice et souhaitent lancer des programmes, le contrôle de la qualité devient important. Nous réunissons les praticiens en Californie afin de prendre en compte cette question et de parvenir à un consensus sur les normes de bonnes pratiques.

PI. Sur le long terme, quels sont les bénéfices émotionnels et mentaux apportés par la justice réparatrice aux délinquants et aux victimes

FD. Une étude intitulée *Justice réparatrice : les preuves*, publiée par le Dr Lawrence Sherman et le Dr Heather Strang en 2007, traite du sujet. Elle montre que les personnes qui ont été lésées et qui passent par un processus de réparation ont tendance à moins souffrir du syndrome de stress post-traumatique.

Les taux de récidive plus faibles pour les personnes qui ont causé les dommages sont la preuve qu'une transformation a bien eu lieu. Ces méthodes sont délibérément conçues pour favoriser l'empathie. Les études montrent que la clé de la transformation de la personne qui cause un préjudice est l'apprentissage de l'empathie.

Pour plus d'informations : rjoyoakland.org

Auteur : Jason Francis, collaborateur de Share International basé dans le Massachusetts (Etats-Unis).

Thématiques : [éducation](#)

Rubrique : [Entretien](#) ()